VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-10-09

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 2 octobre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN (pouvoir de M. Jean-Michel DESCH), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de Mme Françoise GUYARD), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Odile GUERIN (pouvoir de M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Françoise GUYARD (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Christian JOUANE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Roch GAILLET (jusqu'à la délibération n°2012-10-10), M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Michel DESCH (pouvoir à M. Michel COLIN), M. Marc EMONET (pouvoir à Mme Odile GUERIN), Mme Nathalie KRAMER, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT).

Secrétaire de séance : Frédéric BUONO

Date de convocation : 25 septembre 2012
Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 52

<u>N° de l'ordre du jour</u> :

2012.10.09 : Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA).

❑ **M. Hervé HOCQUARD, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5721-1 à 5722-8 ;

Vu les statuts de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) ;

Vu le rapport de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2012 ;

Vu le courrier d'appel à cotisation en date du 19 avril 2012 ;

L'objectif de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) est de « *créer un espace de communication pour faire se rencontrer, puis rassembler, les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux, afin de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable, commun aux agriculteurs et aux citadins, sur les territoires de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, en faisant toutes propositions nécessaires aux collectivités territoriales et notamment aux instances communales, intercommunales de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets chargées, en particulier, de l'élaboration du ou des SCOT des territoires, et de leur application* ».

Les 6 axes prioritaires de l'association sont :
- valoriser et améliorer le bâti agricole et historique,
- améliorer la qualité de la circulation agricole et rurale,
- développer des projets économiques, sociaux et culturels en harmonie avec le site,
- développer une information et une pédagogie de qualité,
- améliorer la qualité des procédures administratives et stratégiques,
- améliorer la qualité de l'eau et de la nature.

Dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a souhaité porter une attention particulière à la protection et au développement du territoire de la Plaine de Versailles. Aussi, pour marquer son intérêt et soutenir l'action de l'association, Versailles Grand Parc souhaite devenir un membre actif de cette association. Le montant de la cotisation pour l'année 2012 est de 2 000€.

Il convient par ailleurs de désigner un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Allluets.

Se porte candidat :
M. François LAMBERT

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *décide l'adhésion de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) ;*

2) *décide de procéder au scrutin public à la désignation d'un membre représentant la communauté d'agglomération au sein de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Allluets ;*

3) *désigne M. François LAMBERT comme représentant de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc au sein de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) ;*

4) *dit que les cotisations correspondantes seront imputées chaque année au budget, nature 6281 « concours divers (cotisations) ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 52
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc

Manuel PLUVINAGE
Directeur Général Adjoint

PREF 78
23.10.12